

Les démarches à réaliser pour vos projets de travaux.

Le service urbanisme / foncier ne reçoit que sur rendez-vous. Merci d'appeler au 01 70 05 47 24.

Les différentes autorisation d'urbanisme sont disponibles au téléchargement sur le site du service-public :

[Téléchargez vos autorisation d'urbanisme](#) [1]

Lorsque vous obtenez un arrêté vous autorisant la réalisation de vos travaux, veillez à respecter la réglementation qui encadre l'affichage de cet arrêté.

[Affichage des autorisation d'urbanisme](#) [2]

URL de la source (modifié le 24/07/2020 - 11:38): <http://www.pontault-combault.fr/cadre-de-vie-0/urbanisme/formulaires-projets-de-travaux>

Liens

[1] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

[2] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1988>